

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>SEANCE DU 26 JANVIER 2023</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 46 Ont participé au vote : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 18 JANVIER 2023</p>	<p>L'an deux mille VINGT TROIS et le VINGT SIX JANVIER, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p>Adhésion à Mangeons Local 66</p> <p>N° d'Ordre : 09-23</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCH, Olivier CHAUVÉAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Nathalie CORNET, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Johanna MESSAGER a donné procuration à Aude VIVES, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Daniel ASPE, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, David MONTAGNE a donné procuration à Nathalie CORNET, Françoise ELLIOTT a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Jean MAURY a donné procuration à Josette PUJOL, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Patrice ARRO, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Thierry BEGUE, André ARGILES, Guy PEIX, Jean CASTEX, Claire LAMY, Christelle LAPASSET, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Serge BOYER, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT</p>	

Le Président,

INFORME que l'association Mangeons Local 66 vise à fédérer les acteurs de la production agricole, de la restauration et les partenaires institutionnels du Département en vue de favoriser l'approvisionnement local en restauration hors domicile pour contribuer à une alimentation durable dans les Pyrénées-Orientales.

RAPPELLE que cette association porte le Projet Alimentaire Territorial à l'échelle départemental. Adhérer à Mangeons Local 66 permet de prendre part aux dialogues et aux actions qui sont déployées par l'association et ses partenaires.

DIT QU'il s'agit d'une adhésion morale et gratuite.

INDIQUE que la Commission agriculture réunie le 3 janvier 2023, a émis un avis favorable sur ce dossier.

PROPOSE au conseil de valider l'adhésion à l'Association Mangeons Local 66 et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.


DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.

ACCEPTE d'adhérer à l'Association Mangeons Local 66.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

**Le 13 février 2023.**
Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,
Jean-Louis JALLAT